



N° 2026 /07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 18 février 2026

Objet :

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2025

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit février, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le douze février, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 14

Jacques ALEXIS, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHSKY, Denis PETITMENGIN, Lucie CATROUX, Bertrand MENIGAULT, Charlotte LOGEAIS, Caroline BOUIS, Vincent CLAUDIERE, Julien COURTIN, Alexandre RUECHE, Marie-Aimée PEYRON, Jean-Clair BUCHARD, Dominique DURAND.

Ont donné pouvoir : 6

<i>Frédéric GUIRIMAND</i>	à	<i>Bertrand MENIGAULT</i>
<i>Maelys LUXOR</i>	à	<i>Eric VERSPIEREN</i>
<i>Hervé DEWYNTER</i>	à	<i>Julien COURTIN</i>
<i>Siham ROUSSEL</i>	à	<i>Eve VON TSCHIRSCHSKY</i>
<i>François GUYARD-CASTANET</i>	à	<i>Alexandre RUECHE</i>
<i>Stéphanie BANCAL</i>	à	<i>Marie-Aimée PEYRON</i>

Absents : 7

Dimitri BOURSAULT ; Laurent MITON ; Ségolène MOREAU ; Sabrina TOURMETZ, Mathieu BELKEBIR ; Claude MAQUIS ; Jacques NICOLAS

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Denis PETITMENGIN

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 14 REPRESENTES 6 ABSENTS : 7 VOTANTS : 20

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2343-1, L.2343-2, et D.2343-2 à D.2343-8,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par le Service de Gestion Comptable de Versailles et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Monsieur le Maire précise que le Receveur a transmis à la Commune son Compte de Gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de la Commune et du Compte de Gestion du Comptable public,

CONSIDERANT la réunion de la Commission des finances du 03 février 2026 ;

AYANT entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Eric VERSPIEREN, Adjoint au Maire délégué aux Finances, au Budget et aux Affaires Générales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 3 voix contres (Stéphanie BANCAL, Maire-Aimée PEYRON, Françoise GUYARD-CASTANET) et 3 abstentions (Alexandre RUECHE, Jean-Clair BUCHARD, Dominique DURAND)

APPROUVE le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2025 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif de la Commune pour le même exercice.

AUTORISE monsieur le Maire à signer le Compte de Gestion.

Pour copie conforme,

Fait à BAILLY, le 18 février 2026

Publié sur le site de la commune le : 04/03/26

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE BAILLY' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a large, handwritten signature in black ink that reads 'Jacques ALEXIS'.

Jacques ALEXIS
Maire de BAILLY